



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOUTIEN A LA LIBRAIRIE INDEPENDANTE

Objectifs

Le soutien de la DRAC à la librairie indépendante vise en premier lieu à conforter le développement économique et culturel de ce secteur. L'objectif principal est d'encourager, dans un souci de cohérence territoriale, le développement d'une offre éditoriale diversifiée et de qualité.

Nature des projets subventionnables

1. Le développement de l'activité

La DRAC soutient uniquement les projets visant au développement économique des librairies, parmi lesquels :

- les travaux d'agrandissement, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes de locaux,
- l'achat de mobilier et de matériel,
- l'achat d'équipement informatique (logiciel et matériel),
- la création d'un site internet.

A titre exceptionnel, elle peut apporter son concours financier à des projets d'animation (lors de l'ouverture ou de l'anniversaire de la librairie, par exemple).

2. La création de l'activité

La DRAC aide au démarrage de l'activité d'une nouvelle librairie, sous réserve de l'apport par le/les porteur(s) de projet d'une garantie de viabilité économique et financière.

L'aide s'effectue exclusivement sous forme de subvention.

Cette aide de la DRAC peut se cumuler avec d'autres dispositifs proposés par les organismes suivants :

- *Le Centre National du Livre (CNL)* : propose son concours pour les reprises, les extensions et les créations, la mise en valeur des fonds, l'acquisition de fonds thématiques, la participation à des salons, la production de catalogues thématiques... Il dispose également d'un prêt à taux 0 s'adressant aux librairies indépendantes. www.centrenationaldulivre.fr
- *L'Association pour le Développement des Librairies de Création (ADELC)* : son mode d'intervention principal est l'apport en compte courant d'associés remboursable sans intérêt. www.adelc.fr
- *L'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC)* : a pour mission de faciliter le financement bancaire, en offrant sa garantie aux établissements qui prêtent aux PME des industries culturelles. www.ifcic.fr
- *Le Conseil régional des Pays de la Loire* : propose des aides au maintien et au développement de la librairie indépendante, ainsi qu'à des actions d'animation. <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/culture-et-sports/actu-detaillee/nb/433/n/aide-aux-librairies-independantes/>

Conditions d'attribution

L'attribution de l'aide repose sur un diagnostic global de l'intérêt culturel et de la viabilité économique de l'entreprise. Elle est subordonnée au respect de la loi relative au prix du livre, ainsi qu'aux deux critères suivants :

- Indépendance juridique et financière de l'entreprise,
- Activité majoritaire consacrée à la vente de livres neufs.

Composition des dossiers

Documents à fournir pour toute demande	Documents complémentaires à fournir pour un <u>développement d'activité</u>	Documents complémentaires à fournir pour une <u>création d'activité</u>
<p>*lettre de demande (précisant l'objet et le montant de la subvention sollicitée),</p> <p>*description du projet,</p> <p>*budget prévisionnel de l'opération, accompagné des devis,</p> <p>*plan de financement (faisant apparaître tous les prêts et subventions sollicités),</p> <p>*RIB, extrait Kbis et numéro SIRET</p>	<p>*bilans financiers et comptes de résultat des deux derniers exercices.</p>	<p>*note de présentation détaillée du projet et des porteurs du projet (CV...).</p> <p>*dossier prévisionnel de création d'activité sur 3 ans (comptes de résultat prévisionnels, cycles prévisionnels ; état de la trésorerie, remboursement des emprunts).</p>

Procédure

Les dossiers doivent être déposés à la DRAC avant l'été de l'année durant laquelle la réalisation du projet est prévue.

Ils sont examinés par le Conseiller Livre et lecture, qui soumet une proposition au Directeur régional des Affaires Culturelles, lequel décide de l'octroi de la subvention.

Par ailleurs, il convient d'informer la DRAC le plus en amont possible du projet.

Montant de la subvention

Le montant de l'aide est plafonné à 20 000 €, et pourra représenter de 20 à 40 % du coût hors taxe du projet.

Contact

Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire
Service Livre et lecture
1 rue Stanislas Baudry
BP 63518
44035 NANTES Cedex 01

Jean-Pierre MEYNIEL, conseiller pour le livre et la lecture
Chantal REMOUE, assistante en charge de l'économie du livre
tél : 02 40 14 23 72
livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr